

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Affichage : 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	17

Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés : Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Annick KOECHLER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Sandrine SAMSON, Monsieur Jérôme LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane DEVILLERS a été nommée secrétaire de séance.

2026 044 – TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – RÉALISATION ZONE 30 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des mesures relevées par la Direction des Routes ont permis de confirmer la vitesse excessive dans la commune. Il propose donc de réglementer la circulation en agglomération et d'instaurer une zone 30.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus.

- Réalisation de la zone 30 (marquage + panneaux) : 4 315,00 € HT,
- Installation de 2 radars pédagogiques : 6 240,00 € HT.

Soit un montant prévisionnel de travaux de 10 555,00 € HT.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département, et de l'État (au titre de la DETR), afin de financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise les travaux réalisation d'une zone 30 en agglomération pour un montant estimé de 10 555,00 € HT.**
- **Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions pour réaliser lesdits travaux auprès du Département, et de l'État ainsi que de tous partenaires susceptibles de contribuer au financement de cette opération,**
- **Précise que cette dépense est inscrite au budget 2026.**

La secrétaire de séance, Sylviane DEVILLERS



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

